



FORMATION PREALABLE ENCADRANT TECHNIQUE AMIANTE SS4

RS6418

PRESENTATION SUCCINCTE DE LA FORMATION

La certification « Prévention des risques liés à l'amiante pour le personnel encadrant technique en sous-section 4 » vise à certifier les compétences des employeurs ou des travailleurs ayant, au sein de l'entreprise, la responsabilité des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'analyse de la commande du donneur d'ordre et des documents techniques l'accompagnant, notamment en matière de repérage avant travaux de l'amiante, l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques ainsi que de l'élaboration des modes opératoires. Elle est obligatoire pour intervenir dans des situations présentant des risques d'exposition à l'amiante lors d'interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

OBJECTIFS

Compétences attestées :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés ;
- Connaître les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche des flocages, calorifugeages et faux plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, ainsi que les limites de ces repérages ;
- Connaître les exigences du code du travail en matière de repérage de l'amiante avant travaux et connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérage établis selon les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2019 selon les principes méthodologiques de la norme NF X 46-020 : août 2017 « repérage amiante – repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – mission et méthodologie ». Etre en capacité d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques dans le cadre de l'intervention concernée ;
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- Connaître les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention à bord de ces navires. Effectuer l'analyse critique de ces documents et les utiliser pour évaluer les risques ;
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères sur la base notamment de la cartographie établie par le BRGM et disponible sur Infoterre ;
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les produits ou procédés de substitution à l'amiante ;
- Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de transmission des résultats de ces recherches aux entreprises susceptibles d'intervenir
- Connaître les sanctions pénales ou administratives encourues par l'employeur ou son délégataire en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques au regard de la santé et la sécurité des travailleurs.

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1

Matin :

- Accueil et présentation de la formation
- Connaissance de l'amiante : Histoire, caractéristiques
- Matériaux et équipements susceptibles de contenir de l'amiante

Après-midi :

- Impact sur la santé
- Obligations des donneurs d'ordre
- Repérages

DUREE

5 jours soit 35h

PUBLIC CONCERNE

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents, techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

PREREQUIS

Aptitude médicale au poste de travail à jour. Ce prérequis est exigé pour l'ensemble des 4 catégories de public. Avoir + de 18 ans. Maîtrise de la langue française.

CONDITIONS D'ACCES

Aucune condition. Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisagé pour faciliter leur parcours.

LIEUX DE FORMATION



MODALITES D'INSCRIPTION

Par bulletin d'inscription

EFFECTIF

Ouverture de la formation à partir de 6 stagiaires.

MODALITES DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Financement Pôle Emploi
- Plan de développement des compétences

TARIF

990 € Net de taxes

DATES

Nous consulter pour toute demande de dates.

JOUR 2

Matin :

- Réglementation et prévention au travail
- Textes spécifiques amiante
- Suivi santé

Après-midi :

- Droits individuels & collectifs
- Moyens de protection individuelle & collective

JOUR 3

Matin :

- Moyens de protection collective
- Mesures d'empoussièrtements

Après-midi :

- Préparation de chantier
- Contrôles sur confinement
- Repli de chantier
- Responsabilités

JOUR 4

Matin :

- Exercices théoriques

Après-midi :

- Exercices pratiques sur plateforme

JOUR 5

Matin :

- Evaluations

Après-midi :

- Evaluations
- Synthèse de la formation

PÉDAGOGIE

- Matériel technique (plateforme pédagogique)
- Diaporama interactif
- Documents de travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1/ Une évaluation théorique de vingt minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives aux risques liés à l'amiante dans l'exercice de son activité, à la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante et à l'élimination des déchets amiantés, y compris leur transport, à la connaissance des matériaux amiantés, des techniques d'intervention les moins émissives en fibres, aux limites d'efficacité des équipements de protection individuelle utilisés lors des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, à la valeur limite d'exposition professionnelle et aux modalités de son contrôle, ainsi que les modalités de restitution de chantier, à la nature des documents permettant de connaître la présence d'amiante.

2/ Une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité et aux fonctions exercées par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à évaluer les risques liés à l'intervention, mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination), gérer l'élimination des déchets amiantés, réagir en cas d'incident/d'accident, mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

INTERVENANT(S), OUTILS ET MOYENS TECHNIQUES

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

